



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Enseignements: Aquitaine

Question écrite n° 36580

## Texte de la question

M Michel Peyret attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des moyens mis à la disposition de l'éducation physique et sportive pour la rentrée prochaine dans l'academie de Bordeaux. Alors que les horaires obligatoires ne sont pas encore assurés dans tous les établissements de l'academie par manque de postes d'enseignants et que 1 312 élèves supplémentaires devront être accueillis, celle-ci prévoit de retirer cinq postes au potentiel d'enseignement de l'EPS. En effet, depuis la rentrée de 1985, il manquait déjà 78 professeurs pour pouvoir assurer les horaires obligatoires. Depuis, ce déficit s'est augmenté de 22 postes et demi, alors que 2 860 élèves supplémentaires ont été accueillis. Dans le département de la Gironde, la situation est encore plus grave. Il totalisait à lui seul un déficit de quarante-trois postes à la rentrée 1986 en EPS et il se verrait retirer quatre postes à la rentrée 1988. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte mettre en œuvre pour que les moyens soient donnés à cette academie permettant de combler le déficit en EPS de tous ces départements, discipline indispensable pour permettre un enseignement public de qualité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Peyret Michel](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36580

**Rubrique :** Education physique et sportive

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale, de la recherche et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 662